

**POUR LA RÉGULARISATION DU SYSTÈME LAC ONTARIO/ FLEUVE  
SAINT-LAURENT AU BARRAGE MOSES-SAUNDERS SITUÉ ENTRE  
CORNWALL ET MASSENA**

Mémoire  
présenté à la  
Commission mixte internationale

Dans le cadre de  
la consultation publique sur  
l'Examen de l'Ordonnance d'approbation  
pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent

Présenté par le  
Collectif en environnement Mercier-Est

Juin 2008

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Collectif en environnement Mercier-Est</i> .....	3
<i>Le plan proposé et l'Ordonnance d'approbation</i> .....	4
Introduction	
Le quartier Mercier-Est et le fleuve Saint-Laurent .....	5
Baisse des niveaux d'eau .....	6
L'impact des variations des niveaux d'eau .....	8
Conclusion	
Recommandations.....	9
<i>Bibliographie</i> .....	10
<i>Cartes</i>	
<i>Partie sud du quartier Mercier-Est</i> .....	5
<i>Montréal-Longueuil</i> .....	6
<i>Photos</i>	
<i>Parc des Îles-de-Boucherville</i> .....	7

## ***Collectif en environnement Mercier-Est***

Conscients que la qualité de vie d'un quartier ou d'une communauté dépend largement de l'engagement de ses résidants, des citoyens et des citoyennes ainsi que des organismes du milieu se sont regroupés, il y a près d'une vingtaine d'années, pour former un comité connu maintenant sous le nom de Collectif en environnement Mercier-Est. Le Collectif travaille activement à la promotion des valeurs environnementales ainsi qu'à la défense et à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Mercier-Est et de ses environs localisés dans l'est de l'île de Montréal.

La situation géographique du quartier Mercier-Est, à proximité d'une zone regroupant plusieurs industries lourdes, a incité le Collectif à s'intéresser étroitement aux questions touchant la sécurité et le développement durable et à s'engager auprès de plusieurs instances industrielles, institutionnelles et communautaires : Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'est de Montréal (CMMIC-EM), Comité de liaison industriel et communautaire (CLIC), Comité ZIP Jacques-Cartier, Comité de suivi sur les maladies respiratoires de l'est de l'île de Montréal, Comité de liaison de la compagnie Interquisa Canada, Solidarité Mercier-Est, AGIIRR, Table de concertation Aménagement et Environnement de la Pointe-de-l'Île, etc.

## *Le Plan proposé et l'Ordonnance d'approbation*

La Commission mixte internationale (CMI) régularise le niveau d'eau du lac Ontario et le débit de ses eaux entrant dans le fleuve Saint-Laurent. Suite aux ordonnances de 1952 et 1956, le plan actuel de régularisation 1958-D a été approuvé en 1963.

Le Rapport du groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent présentait, en mai 2006, trois nouveaux plans possibles de régularisation des eaux (A+, B+ et D+) chacun surpassant le plan 1958-D. Chacun de ces plans établissait un compromis entre les intérêts et des éléments tel que la performance environnementale, les inondations à Montréal, le transport des marchandises, la navigation de plaisance et la protection des riverains du lac Ontario. Suite aux propositions du groupe d'étude et aux commentaires du public, la Commission a demandé aux experts de raffiner les plans.

De là découle le PLAN 2007 :

« La Commission envisage maintenant de rendre une nouvelle ordonnance et d'adopter un nouveau plan de régularisation afin de tenir compte de l'évolution des intérêts (approvisionnement d'eau, navigation commerciale et de plaisance, hydroélectricité, biens riverains, environnement), des temps secs ou pluvieux qui s'extrémisent depuis les années 1950, sans compter les intempéries à craindre pour l'avenir, et des avancées scientifiques et techniques dans le domaine de la gestion de l'eau.

...

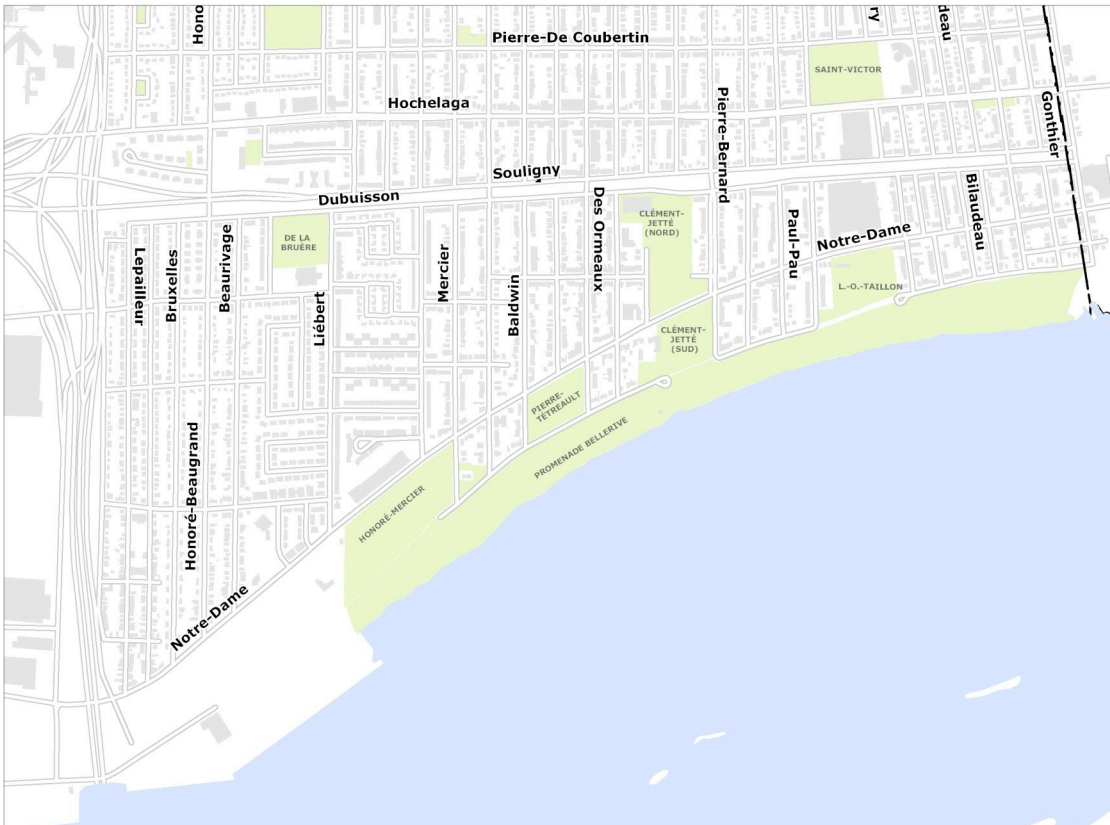
L'ordonnance proposée offre la **latitude voulue pour qu'on puisse passer du Plan 2007 à un plan** offrant des avantages supplémentaires pour l'environnement, tel un plan **basé sur le B+**, quand les mesures d'atténuation appliquées le permettront. À l'avenir, la Commission pourrait adopter un nouveau plan de régularisation sans avoir à réviser l'ordonnance. » (*Lettre de la CMI*)

La Commission compte signer l'ordonnance d'ici la fin de 2008. Il y aurait création d'un Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent qui coordonnerait entre autres un programme de gestion adaptative.

# INTRODUCTION

## Le quartier Mercier-Est et le fleuve Saint-Laurent

Toute la partie sud du quartier Mercier-Est, situé à l'est de l'île de Montréal, est riveraine du fleuve Saint-Laurent. Une section de cette bande est occupée par des activités portuaires. Un parc à vocation régionale – le parc de la Promenade Bellerive – couvre la plus grande partie de la rive. Sur la rive opposée, reliée par une navette fluviale, se trouve le parc provincial des Îles-de-Boucherville. Les propositions de la Commission mixte internationale quant à la régulation du système Lac Ontario/Fleuve Saint-Laurent suscitent un questionnement important quant aux répercussions des variations du niveau du fleuve dans notre secteur, surtout dans le contexte de réchauffement climatique.



Partie sud du quartier Mercier-Est et quelques îles de l'archipel des Îles-de-Boucherville dans le fleuve Saint-Laurent

## Baisse des niveaux d'eau

Il en coûterait 26 milliards pour protéger les Grands Lacs, mais ces coûts seraient compensés par les ressources et les gains économiques qui en découleraient. La Great Lake Coalition, organisme canado-américain, réclame cette somme en se basant sur une étude-synthèse des impacts les plus prévisibles des changements climatiques, dont une chute des niveaux d'eau de 1 à 3 pieds dans les Grands Lacs. Il en résulterait une concentration des polluants, une augmentation des zones mortes ou anoxiques, une détérioration de l'état de santé biologique des eaux et une atrophie des milieux humides à la base de la chaîne alimentaire. Cependant, on n'y fait **aucune mention des impacts sur le Saint-Laurent qui est pourtant directement alimenté par ce réseau lacustre.** (*Le Devoir*, 29 mai 2008)

Pourtant, le réchauffement climatique mondial n'est plus à démontrer et ses conséquences sont déjà visibles. D'après les recherches effectuées par la ZIP Jacques-Cartier, la température pourrait augmenter de 2 °C dans notre territoire et l'évaporation serait accrue de 12 à 17 %, engendrant une baisse de 1 mètre au niveau du Saint-Laurent et entraînant une diminution d'eau dans les chenaux secondaires du fleuve.

Dans notre environnement urbain, les rares habitats naturels, comme celui des îles de Boucherville, doivent être protégés.

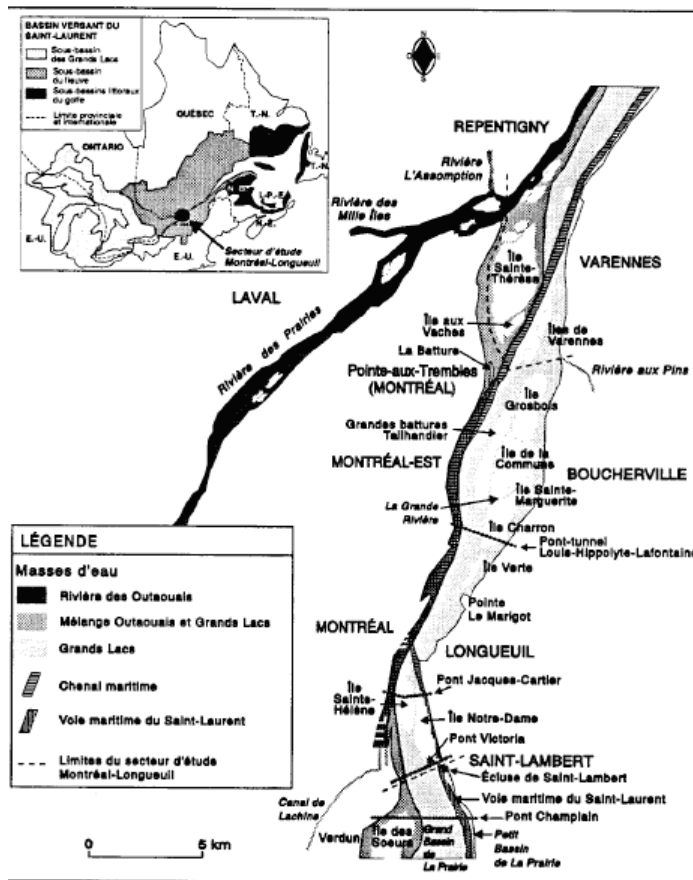


Figure 2 Carte du secteur d'étude

*Bilan régional, Environnement Canada, mars 1995*

Toujours selon les recherches de la ZIP Jacques-Cartier, l'archipel des Îles-de-Boucherville se situe dans un secteur où, depuis près de 10 ans, on observe vers la fin de l'été des niveaux d'eau sous la normale. D'ailleurs, en octobre 2007, le niveau du fleuve Saint-Laurent était environ 101 cm sous la moyenne, la plus faible hauteur mesurée pour la saison, depuis que des statistiques de la région sont consignées, soit en 1967.



À partir de l'île Duffaut, la perspective vers la pointe est de l'île de Grosbois (parc des Îles-de-Boucherville). On y voit une immense mare de boue.

*Yoland Bergeron, automne 2007*  
*Comité Promenade Bellerive*

Selon le Centre Saint-Laurent, lorsque les eaux du fleuve Saint-Laurent montent ou baissent, sous l'action de la nature ou par une intervention humaine, chaque aspect de l'écosystème est affecté.

D'ailleurs, on peut déjà observer des peuplements denses d'espèces de plantes émergentes exotiques et envahissantes dans notre secteur.

## **L'impact des variations des niveaux d'eau**

La Commission mixte internationale (CMI) reconnaît le fait que bon nombre d'autres usages ne sont pas encore pris en considération dans la gestion des niveaux d'eau. Elle se dit d'ailleurs particulièrement préoccupée par l'usage récréotouristique au sujet duquel on possède peu d'informations utiles alors que le Saint-Laurent est un espace public essentiel au récréotourisme. (*Centre Saint-Laurent*).

Les activités portuaires et industrielles laissent peu de place à des îlots de verdure et à des activités récréotouristiques reliées au fleuve dans le secteur sud-est de Montréal. À quelques kilomètres du centre-ville de Montréal, l'archipel des Îles-de-Boucherville constitue une heureuse exception. Parc Québec y offre l'usage d'espaces verts, des chenaux grouillant de vie et des sentiers en bordure de l'eau accessibles aux marcheurs, aux cyclistes et aux canoteurs. D'ailleurs, ce parc revêt une telle importance pour la population environnante que le gouvernement a récemment freiné un projet domiciliaire en raison de son impact négatif sur ce secteur protégé.

Le parc de la Promenade Bellerive représente pour l'est de l'île de Montréal un bénéfice environnemental majeur. Il constitue l'une des rares portes ouvertes sur le fleuve. Son lien avec le parc des Îles-de-Boucherville en fait un attrait récréotouristique indéniable et un milieu environnemental privilégié.

Le long de la zone portuaire de Montréal, les rives subissent les assauts des vagues aux passages des bateaux. Les rives du fleuve, à la hauteur du parc Promenade Bellerive, ont été réaménagées pour contrer le phénomène d'érosion. Une fluctuation importante des débits pourrait avoir des conséquences importantes sur ces aménagements. De plus, à cet endroit, une canalisation d'eau pour les surverses, aménagée récemment et à grands frais, pourrait se retrouver à ciel ouvert dans le cas d'une trop grande baisse du niveau du fleuve.

Ces impacts, qui font partie des conséquences prévisibles des variations des niveaux d'eau dans notre secteur, n'ont pas été évalués par la Commission.

## **Conclusion**

Plutôt que de maintenir le statu quo et d'attendre que les mesures d'atténuation voulues annulent les impacts négatifs, la Commission préfère aller de l'avant avec son nouveau plan et sa nouvelle ordonnance. Elle propose plutôt d'en évaluer les progrès dans deux ans.

Quant au Plan 2007, il n'est que temporaire car il y a une intention affirmée – citée en page 4 – d'aller vers le plan B+. Il est considéré comme le plus favorable à l'environnement pour la restauration des marais en amont du barrage situé entre Cornwall et Massena.

En contrepartie, c'est ce plan B+ qui implique le plus de variations de niveaux dans le fleuve autour de Montréal avec de plus grandes fréquences d'inondations et de périodes très sèches. Les effets négatifs se feront donc sentir en aval du barrage tant pour les activités de navigation, de loisirs, touristiques, que dans les écosystèmes qui en seraient lourdement affectés.

De légères fluctuations des niveaux d'eau sur le lac Ontario pourraient entraîner de graves changements sur le Saint-Laurent. Dans la proposition de gestion des niveaux d'eau, bon nombre d'usages n'ont pas été pris en considération par la Commission mixte internationale.

### **Le Collectif en environnement Mercier-Est recommande donc à la Commission**

- 1- De maintenir le statu quo tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas évalué – et ce, dans le contexte de changements climatiques, – l'ensemble des risques et des impacts sociaux, économiques et environnementaux sur les niveaux d'eau tout au long du fleuve Saint-Laurent.**
- 2- D'offrir les garanties d'équité territoriale entre la région autour du lac Ontario et celle le long du fleuve Saint-Laurent et de dissiper les inquiétudes quant à la gestion adaptative.**
- 3- De préciser les mesures d'atténuation et d'en évaluer les effets avant d'aller de l'avant avec un nouveau plan ou une nouvelle ordonnance.**

## Bibliographie

Bibeau, S. et Rouleau C. *Plantes exotiques envahissantes — Suivi dans les milieux humides du fleuve Saint-Laurent*. Comité ZIP Jacques-Cartier, Rapport de terrain, 2007.

Commission mixte internationale. *Examen de l'Ordonnance d'approbation pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent : Nouvelle ordonnance proposée*.

[http://www.ijc.org/documents/LOSL/pdf/LOSL\\_draft\\_order\\_f.pdf](http://www.ijc.org/documents/LOSL/pdf/LOSL_draft_order_f.pdf)

Commission mixte internationale, *Examen de l'Ordonnance d'approbation pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent : Lettre de la CMI aux riverains et autres groupes d'intérêt du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent*.

[http://www.ijc.org/documents/LOSL/letter\\_f.php](http://www.ijc.org/documents/LOSL/letter_f.php)

Commission mixte internationale, *Examen de l'Ordonnance d'approbation pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent : Procédures pour les rajustements de débit et les écarts par rapport au Plan 2007*.

[http://www.ijc.org/documents/LOSL/pdf/LOSL\\_background\\_deviations\\_f.pdf](http://www.ijc.org/documents/LOSL/pdf/LOSL_background_deviations_f.pdf)

Environnement Canada, Centre Saint-Laurent. *Bilan régional – Secteur d'étude Montréal – Longueuil*, mars 1995.

[http://www.planstlaurent.qc.ca/centre\\_ref/publications/bilans/ZIP/09\\_f.pdf](http://www.planstlaurent.qc.ca/centre_ref/publications/bilans/ZIP/09_f.pdf)

Environnement Canada, Centre Saint-Laurent. *Impacts des fluctuations du niveau et du débit du Saint-Laurent*; 2008. [http://www.qc.ec.gc.ca/csl/pro/pro014jfb\\_f.html](http://www.qc.ec.gc.ca/csl/pro/pro014jfb_f.html)

Francoeur, Louis-Gilles. *Il en coûterait 26 milliards pour protéger les Grands Lacs*, Le Devoir, 29 mai 2008.

Parc Québec, *Parc national des Îles-de-Boucherville, un chapelet d'îles au coeur du grand fleuve*, 2008. <http://www.sepaq.com/pq/bou/fr/>